

CR de la réunion du CoDir de la Société de Tir de Pamiers Jeudi 3 octobre 2024 à 18H00 aux Capellas

Membres du CODIR présents : Alfonso Christophe, Aguilar Eric, Amouroux Bernard, Bensoussan Yves, Campos Alain, Fonta Gerard, Furic Jean-Guy, Galy Sylvain (arrivé en cours de séance), Henninger Jacky, Laffont Eric, Lembourg Patrick, Maurens Jean-Pierre, Pereira Jerome.

Membres du CODIR absents : Arazils Marie-Christine, Caperan Patrick.

Vote des membres du CODIR pour élire le bureau :

Discussion.

Candidats qui se proposent aux divers postes :

Poste de trésorier Bensoussan Yves et vice trésorier Lembourg Patrick.

Poste de secrétaire Alfonso Christophe et vice-secrétaire Aguilar Eric.

Poste de vice-président Maurens Jean-Pierre.

Commission de discipline : Fonta Gerard, Henninger Jacky et Maurens Jean-Pierre.

Votes :

Poste de trésorier :

12 votes oui / 0 Vote non / 0 Abstention

Est déclaré élu : Bensoussan Yves

Poste de vice trésorier :

12 votes oui / 0 vote non / 0 abstention

Est déclaré élu : Lembourg Patrick

Poste de secrétaire :

12 Votes oui / 0 vote non / 0 abstention

Est déclaré élu : Alfonso Christophe

Poste de vice-secrétaire :

12 votes oui / 0 votes non / 0 abstention

Est déclaré élu Aguilar Eric

Poste de vice-président :

11 votes oui / 0 votes non / 1 abstention

Est déclaré élu : Maurens Jean-Pierre

(Arrivée de Galy Sylvain qui rejoint la séance nous passons à 13 votants)

Vote pour élire la commission de discipline :

13 votes oui / 0 votes non / 0 abstention

Cotisation du président d'honneur

Vote pour une exonération totale de cotisation pour Pinelli Gérard :

13 votes oui / 0 vote non / 0 abstention

Pour le stand des 10 mètres

Les enregistrements aux compétitions officielles seront réalisés par Campos Alain via le logiciel ISIS.

Il va être lancé un appel à candidatures pour l'encadrement aux 10 mètres et appel à candidatures pour le CAC.

La validation des cibles couleurs au tarif de 4 euros sera payée par le club pour les enfants.

Surveillance des jeunes à l'école de tir : faire signer aux parents le règlement de l'école de tir lors de la prise de licence ainsi qu'une lettre de décharge pour repartir seul ainsi que l'autorisation pour le droit à l'image.

Pour le stand des 25 mètres :

Les séances encadrées TAR par Herbert Couriol auront lieu une fois le mercredi, une fois le samedi.

Lors des tir d'assiduité, les personnes doivent être présentes, pour valider la séance.

Pour les travaux, au stand des Capellas

Pour la réalisation des travaux aux stands 25 et 50 mètres des personnes sont présentes tous les mardis et d'autres occasionnellement : un cahier va être mis en place récapitulant les présences en vue d'établir des documents fiscaux.

Projet au 50 mètres / mise en place des gongs 22LR avec protections sur les côtés (gongs qui pivotent) réservés aux entraînements TAR.

Quelques travaux électriques sont nécessaires comme des prises aux pas de tir.

La porte entre le 25 et le 50 mètre doit être protégée.

Le 100 m sera bientôt continué, le président va faire un appel au volontariat pour les travaux (email). Etude à faire pour la réalisation du pas de tir et réceptacle / cibles.

De la peinture est nécessaire pour les marquages au sol sur les pas de tir et pour peindre les installations de protection en fer réalisées.

Mise en place de plots ou dalle si mise en place de bungalows au 100m.

Le bungalows bleu a été déplacé aux Capellas il risquait de tomber sur le pas de tir 50m.

Un portail à l'entrée de l'emprise est à faire rapidement dans le cadre de l'homologation du stand et la mise en place d'une clôture autour du site avec mise en place de panneaux signalétiques.

Aspect règlementaire :

Le règlement intérieur prévu par les statuts va être mis à jour il est obligatoire (en cours d'élaboration).

Les décisions prises par le CODIR engagent sa responsabilité.

Demander aux impôts le rescrit fiscal voir la procédure à faire et inscription des bénévoles qui veulent déduire (cerfa de déduction fiscale) et ceux qui font un abandon des frais.

Présentation du projet de règlement intérieur composé de 26 pages, nous en avons traité les 4 premières sur le rôle du comité directeur, du président, du trésorier, du secrétaire puis les pages 7 et 8 concernant le règlement intérieur de l'école de tir et la décharge de responsabilité encadrant l'accueil des mineurs à l'école de tir.

Présentation de la responsabilité civile pénale et fiscale de chacun des membres.

L'attention a été attirée concernant la responsabilité des membres vis-à-vis des mineurs à l'école de tir en appui d'un document de Jean Pierre Vial Docteur en droit et inspecteur jeunesse et sport qui reprend la jurisprudence relative à la mise en cause des clubs sportifs.

Délibération concernant la responsabilité de l'organisation des séances de « tirs d'assiduité »

Les séances seront réalisées par Amouroux Bernard avec une équipe et il y aura prise en compte des clés du coffre des armes de cat B par Amouroux Bernard.

Questions diverses :

Réparation des armes de l'école de tir (6 armes) envoi des armes à l'armurerie Stock Américain à Pamiers par le responsable de l'école de tir, Alain Campos.

Fin de la réunion. 20h18